

Note d'information pour les élections des représentants des parents d'élèves :

Le 7 octobre, vous allez élire vos représentants pour l'année scolaire 2016-2017. L'équipe de bénévoles de la PEEP sur le collège Camille Guérin vous rappelle ses **principales missions** :

- Etre à votre écoute,
- Vous accompagner et être votre interlocuteur avec le collège,
- Vous proposer des aides personnalisées (cours de soutien scolaire),
- Vous représenter aux différents conseils (classe, administration, pédagogique, commission cantine ...),
- Vous avertir des nouvelles mesures, aides d'accompagnement,
- Vous proposer des achats groupés de fournitures scolaires,
- Mettre à disposition des guides d'accompagnement pour la rentrée au collège et diverses publications sur l'environnement scolaire, les projets en cours ...
- Vous proposer une offre spécifique d'assurance scolaire en partenariat avec MMA,
- Œuvrer au bien-être de vos enfants au sein de l'établissement,
- Vous aider et vous guider dans les orientations de vos enfants (vendredi 2 décembre à l'ENSI).

Ainsi que les **sujets/actions** qui sont actuellement **en cours**:

- Proposer des solutions pour limiter/réduire le poids des cartables,
- Participer au passage au « tout numérique »,
- Intervenir auprès des administrations pour la sécurité de vos enfants, dans et aux abords de l'établissement dans le cadre du plan vigipirate,
- Proposer des solutions et présenter des programmes pour la santé et la citoyenneté,
- Présenter de manière synthétique la nouvelle réforme des collèges avec la mise en place du nouveau brevet dès 2017, des nouveaux programmes, mise en œuvre des AP (Accompagnement Personnalisé) et EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires)
- ...

N'hésitez pas à nous solliciter pour toutes questions et à nous rejoindre pour participer à la vie de l'établissement.

PEEP Poitiers

✉ : peep.poitiers@gmail.com

14 allée des jardinières

86000 POITIERS

☎ : 05 49 46 15 20

Vos correspondants locaux

M. BRION ✉ : loic.brion@free.fr

Mme AUTEXIER ✉ : autexier.marie@wanadoo.fr

Mme HERSAND ✉ : elisabeth.hersand@laposte.net



ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Qui vote ?


Tous les parents d'enfants scolarisés, en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée, y compris les parents de nationalité étrangère.



1 parent = 1 voix

Le matériel de vote

Envoi du matériel de vote aux parents au moins 6 jours avant la date des élections :

- ✓ par voie postale, 
- ✓ ou via le cahier de liaison ou le carnet de correspondance de l'élève.

Deux solutions pour voter

- ✓ Le vote sur place : les parents se rendent dans l'établissement le jour du vote.
- ✓ Le vote par correspondance : à transmettre avant l'heure de la clôture du scrutin.

> Le parent d'élève insère le **bulletin de vote** dans **bulletin de vote** l'enveloppe n°1.



> Le parent d'élève place ensuite **1** dans **2** sur laquelle il appose sa signature, ses coordonnées et la mention « élection des représentants des parents d'élèves ».



> Le parent d'élève insère **2** dans **3** qu'il cache et adresse à l'établissement scolaire soit par voie postale, soit via l'élève.

